

COMPTE ADMINISTRATIF 2025
PRESENTATION BREVE & SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES

En application de l'article L.2313-1 du CGCT

1 – Eléments de contexte :

La commune de St-Hilaire-des-Loges, ancien chef-lieu de canton situé dans le sud-est vendéen, est peuplée de 1 957 habitants (INSEE) au 1^{er} janvier 2025.

La commune se caractérise par son étendue géographique, avec une superficie de 3 520 hectares, mais également par un important réseau de voirie communale (62,751 km).

Son Conseil Municipal, élu en mars 2020, est composé de 18 Conseillers Municipaux en exercice. Le Maire, Mme Marie-Line PERRIN, délègue une partie de ses fonctions à 5 adjoints et 3 conseillers municipaux.

2 – L'exécution du compte administratif 2025 :

a) Le budget de la commune se compose d'un budget principal et de 3 budgets annexes :

- Actions économiques pour la gestion des bâtiments communaux à vocation commerciale
(Tabac-presse, supérette et projet de création d'un bar-restaurant)
 - Résultat 2025 du budget : excédent de 15 498,86 €
 - Lotissement 1 pour la viabilisation et la commercialisation des parcelles du lotissement des Prés St Martin
 - Résultat 2025 du budget : excédent de 491,35 €
 - Lotissement 2 correspondant à l'extension du lotissement des Prés St Martin
 - Résultat 2025 du budget : excédent de 22 210,67 €
 - Budget principal ➤ Résultat 2025 du budget : excédent de 246 249,02 €
- Le **résultat consolidé** de l'exercice 2025 est donc excédentaire de **284 449,90 €**

b) Les principales dépenses d'investissement (TTC) de l'année 2025 sont :

- aménagement des allées du cimetière : 198 704,46 €
- travaux de création d'un bar-restaurant : 126 280,65 € (budget annexe)
- effacement / enfouissement des réseaux : 123 149,00 €
- travaux de viabilisation du lotissement St Martin (extension) : 110 723,11 € (budget annexe)
- fin des travaux de l'église : 58 493,95 €

c) Les principales ressources mobilisées en 2025 sont :

- ↳ Pour le fonctionnement :
 - le produit des impôts et taxes : 988 776,03 €
 - les dotations et participations (DGF, DSR...) : 806 558,11 €
 - les produits des différents services (restaurant scolaire, garderie...) : 167 021,17 €
 - Cession d'actifs (cabinet médical, broyeur...) : 91 900,00 €
- ↳ Pour l'investissement :
 - subventions pour création d'un bar-restaurant : 168 722,84 € (budget annexe)
 - subvention pour les travaux de l'église : 157 770,62 €
 - la TVA récupérée sur les travaux réalisés en 2024 : 119 625,37 €

3 – Quelques indicateurs et ratios :

a) évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre le CA 2024 et le CA 2025 : + 11,27 %

b) évolution des recettes réelles de fonctionnement entre le CA 2024 et le CA 2025 : - 1,05 %

c) part des charges de personnel par rapport aux charges de fonctionnement réelles : 50,56 %

d) capacité d'autofinancement : 329 017 € (516 642 € en 2024).

Elle représente ce qui reste à la collectivité une fois qu'elle a payé et encaissé l'ensemble des charges et des produits de fonctionnement réels (indépendamment des plus ou moins-values de cession).

e) niveau d'endettement de la collectivité :

Encours de la dette au 31.12.2025 ⇒ 1 143 530 € soit 584 € / habitant (646 € / habitant au 31.12.2024).

Déduction faite de l'emprunt d'un montant de 140 000 € transféré vers le budget annexe actions économiques en 2023.

f) capacité de désendettement de la commune au 31.12.2025 (e / d) : 3,48 années (2,45 années au 31.12.2024).

Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

g) niveau des taux d'imposition (inchangés depuis 2004) :

Taxe foncière (bâti) : 37,37 %

Taxe foncière (non bâti) : 54,95 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 25,61 %

Produit encaissé pour l'année 2025 : 933 160 € (*hors allocations compensatrices*)

4 – Effectifs de la collectivité :

Au 31 décembre 2025, la commune emploie :

23 agents titulaires (*18,96 Equivalents Temps Plein*) (2 cat. A / 21 cat. C),

1 agent contractuel.

Fait à ST HILAIRE DES LOGES, le 3 mars 2026

Le maire, Mme Marie-Line PERRIN